



Je suis locataire
des résidences *Les Gradins Jardins*,
je m'engage !



Document réalisé
avec la précieuse
collaboration de
l'association des
locataires
Bien Vivre aux
Gradins Jardins

CHARTRE DE BON VOISINAGE

mmh
meurthe & moselle HABITAT





Cette Charte a été réalisée pour le bénéfice de tous en collaboration avec l'association des locataires *Bien vivre aux Gradins Jardins*. En la mettant en œuvre chaque jour, vous gagnerez en confort, sécurité et bien-être. En gardant en mémoire ces recommandations et en la signant, chacun s'engage et affirme son souhait de préserver la tranquillité de tous.

I Le parking et le stationnement

DE NOTRE RESIDENCE

■ Article 1

L'espace garage et les parkings souterrains ne sont pas des aires de jeux. Surveillons nos enfants, veillons à leur sécurité. Seuls les locataires titulaires d'un bail de garage peuvent y accéder. Veillons à la bonne fermeture des portes.

■ Article 2

Pour la sécurité de tous, il est interdit de réparer nos véhicules sur le parking et les voies de circulation des garages (même pour les deux roues).

■ Article 3

Respectons le dispositif de sécurité mis à disposition des usagers (extincteurs, bacs à sable, pelles, seaux et panneaux de consignes de sécurité).

■ Article 4

Pour la sécurité des piétons, roulons à vitesse modérée (10 km/h) dans l'espace garage.

■ Article 5

Stationnons nos véhicules uniquement sur des places matérialisées au sol en ne gênant pas les autres véhicules. Il est formellement interdit de stationner sur les places réservées aux personnes handicapées et au service de secours.

■ Article 6

Pour la sécurité de tous, nous ne stockons pas de matériaux dangereux et inflammables dans nos garages.

I Le cadre de vie et les espaces privatifs

BALCONS ET TERRASSES

■ Article 1

Respectons la vue de nos voisins, et entretenons nos jardins.

Un règlement d'utilisation et d'entretien des jardins et balcons privatifs sera annexé à la présente Charte.

I Le cadre de vie et les espaces collectifs

■ Article 1

Comportons nous correctement en respectant la prestation de nettoyage réalisée par le gardien.

Respectons également les espaces verts et les aménagements extérieurs qui sont l'image de notre résidence.

Si nous salissons les parties communes, prenons les mesures nécessaires pour nettoyer sans attendre.

■ Article 2

Promenons nos animaux de compagnie en laisse, et ne les laissons pas faire leurs besoins sur nos espaces collectifs, en cas d'accident, nettoions sans attendre.

■ Article 3

Conformément à la législation, ne fumons pas dans les immeubles.

■ Article 4

Evacuons nos objets encombrants à la déchetterie gratuite sans attendre (un guide de l'encombrant est disponible à l'agence mmH). Ne jetons pas nos publicités et nos détritrus dans les espaces extérieurs.

I Les nuisances sonores

■ Article 1

Respectons la tranquillité de nos voisins en maîtrisant les sons émanant de notre logement (téléviseurs, radio, cris, claquements de portes, etc.

■ Article 2

Ne laissons pas nos enfants jouer au ballon contre les façades des immeubles. Les placettes extérieures étant des lieux de passage, veillons à ce que nos enfants ne les transforment pas en terrains de football ou de jeux perturbant la tranquillité des locataires.

■ Article 3

Si nous fêtons un événement, informons nos voisins, ils apprécieront notre délicatesse et notre respect d'autrui.



Les engagements avec meurthe & moselle HABITAT

■ Article 1

mmH s'engage à distribuer cette charte systématiquement à chaque nouveau locataire.

■ Article 2

Un point sur le suivi de cette charte sera établi une fois par trimestre au cours d'une rencontre entre les locataires qui le souhaitent, les locataires référents et les responsables mmH.

■ Article 3

Tout dysfonctionnement est à communiquer rapidement à l'agence mmH.

■ Article 4

L'agence communique les informations utiles par affichage sur le panneau situé près des escaliers.

Frouard, le

Les locataires
des résidences *Les Gradins Jardins*

Le représentant
de meurthe & moselle HABITAT

juin 2010

mmh
meurthe & moselle HABITAT

Agence de proximité : Champigneulle / Bassin de Pompey
Résidence Montcalm, 1 rue de Brest Champigneulle 03 83 38 00 38
ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

